



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 PARIS

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

**FEDERATION DES PARCS NATURELS
REGIONAUX DE FRANCE**

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 27, rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

SIREN : 784 845 026

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 27, rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

SIREN : 784 845 026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents de l'Association **FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 18 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

Bilan actif

	Brut	Amortissements	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	684 709		684 709	684 709
Constructions	4 306 229	266 407	4 039 822	3 996 065
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	174 204	102 118	72 087	51 844
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0		0	0
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisation financières	32 114		32 114	31 504
Total I	5 197 256	368 524	4 828 731	4 764 122
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients,usagers et comptes rattachés	1 203 807		1 203 807	1 704 489
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	66 341		66 341	64 617
Charges constatés d'avance	29 867		29 867	9 721
Autres postes actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Instruments financiers à terme et jetons de tenue				
Disponibilités	3 279 314		3 279 314	2 362 221
Total II	4 579 329	-	4 579 329	4 141 048
Frais d'émissions des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation d'actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 776 585	368 524	9 408 061	8 905 170
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairement compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Dotations non consommables	-	-
Autres fonds propres sans droit de reprise	1 785 196	1 537 564
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Autres fonds propres avec droit de reprise	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projets de l'entité	91 576	91 576
Autres		
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	128 286	247 631
SITUATION NETTE	2 005 058	1 876 772
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	268 353	284 177
Provisions réglementées	-	-
Total I	2 273 411	2 160 949
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	96 157	125 881
Total II	96 157	125 881
PROVISIONS		
Provisions pour risques	297 670	233 604
Provisions pour charges	327 747	297 509
Total III	625 416	531 113
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 315 629	3 489 378
Emprunts et dettes financières diverses	1 014	1 026
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 366	250 430
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	548 815	502 113
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	3 848	3 813
Produits constatés d'avance	2 181 405	1 840 468
Total IV (1)	6 413 076	6 087 228
Ecarts de conversion passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 408 061	8 905 170
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 645 123	3 685 201
Dont à moins d'un an (a)	2 767 955	2 402 026
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 376 689	1 241 737
Ventes de biens et de services	181 364	46 108
Ventes de biens	255	180
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	181 109	45 928
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	2 515 051	2 328 112
Concours publics et subventions d'exploitation	2 370 266	2 123 898
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels	-	-
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	144 785	204 215
Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	38 015	468 888
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Utilisation des fonds dédiés	125 881	98 682
Autres produits	8 922	17 785
Total I	4 245 922	4 201 311
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	1 313 303	1 309 059
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	144 095	133 421
Salaires	1 430 081	1 349 874
Cotisations sociales	618 732	567 687
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	157 575	141 652
Dotations aux provisions	94 303	91 459
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	96 157	125 881
Autres charges	244 644	214 925
Total II	4 098 891	3 933 958
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	147 032	267 353
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 751	10 306
Reprises sur dépréciations et provisions	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits des immobilisations financière cédé		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instrument de trésorerie	-	-
Total III	9 751	10 306
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	26 804	28 162
Différences négatives de change	-	-
Valeur comptable des immobilisations cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instrument financier	-	-
Total IV	26 804	28 162
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 17 053	- 17 856
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	129 979	249 497

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 693	1 865
Total des produits (I+III+V+IX)	4 255 673	4 211 617
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	4 127 387	3 963 986
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	128 286	247 631

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	
Prestations en nature		
Bénévolat		-
TOTAL	-	-
	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-

Présentation de l'entité

Description de l'objet social

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est une association loi 1901. Conformément à l'article L.333-4 du Code de l'environnement, elle a vocation à représenter l'ensemble des Parcs naturels régionaux. Elle assure l'animation et la coordination technique du réseau des Parcs naturels régionaux, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international. Elle est consultée dans le cadre des procédures de classement ou de renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux, dans des conditions fixées par décret. Elle assure un rôle de conseil auprès des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des Parcs naturels régionaux pour la mise en œuvre de leurs missions.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fédération représente les intérêts communs des Parcs naturels régionaux de France. Son action se déploie au

plan national et international.

- *Promotion de l'action des Parcs, représentation de leurs intérêts collectifs auprès des grands acteurs nationaux et négociation en leur nom ;*

- *Inscription des Parcs dans les politiques européennes, représentation et promotion des Parcs dans les instances internationales ;*

- *Capitalisation des actions et méthodes des Parcs ;*

- *Animation de la réflexion au sein du réseau des Parcs, valorisation des effets des actions, transfert de l'expertise et professionnalisation des démarches d'innovation ;*

- *Assistance des organismes de gestion des Parcs ;*

- *Gestion, sur délégation du ministère en charge de l'environnement, des marques générales « Parc naturel régional », « Parcs naturels régionaux de France », et « Valeurs Parc naturel régional ».*

Moyens mis en œuvre

La Fédération des Parcs naturels régionaux met en place les moyens permettant la réalisation de son objet, et notamment les publications, les expositions, sites et outils web, l'organisation de rencontres, séminaires, colloques, formations, missions d'expertise, voyages d'études, etc.

Son action s'appuie sur les travaux de Commissions et d'un Conseil d'orientation de recherche et de prospective (CORP).

Plus généralement la Fédération peut procéder à toutes opérations de quelques natures qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à son objet et de nature à favoriser celui-ci. A ce titre, la Fédération peut réaliser, directement ou indirectement, toute activité à caractère mobilier ou immobilier de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Au plan financier, son activité s'appuie sur des cotisations auprès de ses membres, des subventions diverses, des conventions avec des organismes publics ou privés, des emprunts.

Elle est dotée d'une équipe salariée chargée de mettre en œuvre le programme d'activité.

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits caractéristiques de l'exercice

La Fédération a achevé les travaux de réhabilitation de son siège social en début d'année 2025. Au plan comptable, les comptes liés aux refacturations liées aux colloques et séminaires, université d'été et projets divers, sont présentés dorénavant sur le compte 708, ceci pour une meilleure lecture des comptes, conformément au nouveau plan comptable des associations en vigueur depuis 2025.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice à signaler.

Règles et méthodes comptables

Désignation : FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Le total du bilan au 31/12/2025 est de 9.408.061 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 128.286 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2018-06 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels :	3 ans
* Agencements :	10 ans
* Matériel de bureau :	5 ans
* Matériel informatique :	4 ans
* Mobilier :	10 ans

L'immeuble, situé Rue des petits hôtels, est décomposé et amorti selon les durées de vie suivantes :

* Structure de l'immeuble et gros œuvre :	50 ans
* Etanchéité et couverture :	20 ans
* Plomberie, chauffage et ventilation :	20 ans
* Menuiseries extérieures et intérieures :	15 ans
* Aménagements intérieurs (cloisons, faux plafond) :	15 ans
* Revêtements de sols (faïence, parquets) :	15 ans
* Electricité :	15 ans
* Peinture :	10 ans
* Mobilier fixe :	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiées, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. L'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent pour 455 223 € au (31/12/2024) sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.

A compter de l'exercice 2025, les remboursements d'IJ prévoyance, CPAM et de formation sont comptabilisés en moins des charges de personnel pour un montant de 17.177 €.

Indemnité du Président et rémunération du Président Délégué

Le président délégué de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Monsieur Philippe Gamen, est rémunéré à compter de la date de l'assemblée générale du 4 avril 2024, au titre de l'article 267-7-1°-d du Code Général des Impôts. La rémunération brute qui lui est allouée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 38.251,56 €. L'indemnité versée dans le cadre de la tolérance fiscale des 3/4 du smic au Président Michaël WEBER, s'élève à 6.000 €.

Réserve pour projets associatifs

La réserve pour projets associatifs est portée à 91.576 €, affectée à :

- la mise en place de la stratégie nationale tourisme;
- le renforcement du lobbying parlementaire;
- la consolidation du programme d'activité en cas de désengagement de certains financeurs.

Engagements de retraite - Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite d'élève à la clôture de l'exercice à 327.747 €. Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière ;
- calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière, méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté;
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière est basé sur la convention collective ;
- départ volontaire ou à l'initiative du salarié ;
- Taux d'actualisation retenu : 3 % ;
- Taux moyen de charges sociales : 53,6 % ;
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 1,5 % ;
- Taux de rotation faible pour le personnel de 40 ans et plus.

Informations sur les contributions volontaires en nature

L'association ne bénéficie d'aucunes contributions volontaires en nature, c'est pourquoi les montants mentionnés au pied du compte de résultat sont nuls.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Terrains	684 709			684 709
- Constructions sur sol propre	4 123 897	182 331		4 306 228
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique mobilier	162 255	39 243	27 294	174 204
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	0			0
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 970 861	221 574	27 294	5 165 141
Biens reçus par legs ou donations destinés à être c	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				0
- Prêts et autres immobilisations financières	31 504	610		32 114
Immobilisations financières	31 504	610	0	32 114
ACTIF IMMOBILISE	5 002 365	222 184	27 294	5 197 255

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels				0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	127 832	138 575		266 407
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	110 411	19 001	27 294	102 118
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	238 243	157 576	27 294	368 525
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	238 243	157 576	27 294	368 525

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1.332.129 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit:

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	32 114		32 114
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	1 203 807		
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	66 341	66 341	
Charges constatées d'avance	29 867	29 867	
Total	1 332 129	96 208	32 114

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	32 724
Personnel - produits à recevoir	600
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	33 324

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 537 564		247 631		1 785 196
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	91 576				91 576
Report à nouveau	0				0
Excédent ou déficit de l'exercice	247 631		128 286	247 631	128 286
Situation nette	1 876 772	0	375 917	247 631	2 005 058
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	284 177			15 823	268 353
Provisions réglementées					0
TOTAL	2 160 948	0	375 917	263 455	2 273 411

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Pensions et obligations similaires	297 509	30 238			327 747
Restructurations					
Impôts					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	233 604	64 066			297 670
TOTAL	531 113	94 303	0	0	625 416
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		94 303			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Fonds dédiés et reportés

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembourseme nts		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	125 881	96 157	125 881	0	0	96 157	
MTE Podcats		5 000				5 000	
EDF réalisation film omexon		1 200				1 200	
CDC Note d'orientation bois énergie		2 000				2 000	
Ministère de la culture Actes séminaire matériaux biosourcés		900				900	
MTE 2 films écoquartiers		2 200				2 200	
EDF Enquête sur les usages de l'eau		8 000				8 000	
ANAH/Ministère culture film construction pierres sèches		1 200				1 200	
Omexon sols et ENR		4 156				4 156	
EDF Actes 2 webinaires adaptation carbone		2 000				2 000	

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembourseme nts		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
EDF réalisation film journée énergie Aubrac		2 000				2 000	
EDF mise en page et illustration des notes énergies		2 000				2 000	
MTE Infographie "Entreprises engagées pour la nuit"		1 000				1 000	
ANAH/Ministère culture actes webinaire écoconstruction		1 500				1 500	
ANAH/Ministère culture actes webinaire pierre sèches		1 000				1 000	
MTE Infographie "Adaptation écoquartiers"		700				700	
MTE Life gestion		1 288				1 288	
MTE Life eva		26 560				26 560	
MTE Life familles		1 375				1 375	
MTE Life entreprises		4 622				4 622	
MTE life prairies		13 386				13 386	
MTE Life forêt		2 599				2 599	
MTE Life ENR		3 845				3 845	
MTE Réalisation site internet		1 768				1 768	
MTE Life Natura 2000		1 758				1 758	
MCC Formation PCI 1er semestre 2026		4 100				4 100	
EDF réalisation film omexon	1 200		1 200			0	

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembourseme nts		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MCC 2022 Argumentaire PCI	1 500		1 500			0	
MCC 2024 guides bonnes pratiques d'inventaire PCI	3 168		3 168			0	
ENEDIS Missions sur des chantiers pilotes + infographie	1 465		1 465			0	
GRTGAZ Note Méthanisation	1 000		1 000			0	
CDC 2023 Note d'orientation bois énergie	2 000		2 000			0	
MCC 2023 actes séminaire matériaux biosourcés	3 500		3 500			0	
MTECT 2024 : 1 Mois CDD S. David	5 510		5 510			0	
MTE 2024 Life eva décalage d'engagements	22 201		22 201			0	
RTE 2024 1 Mois CDD M. Gontier	5 726		5 726			0	
MTE 2024 Life gestion décalage engagement	268		268			0	

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembourseme nts		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MTECT 2024 2 films écoquartiers	2 200		2 200			0	
MTECT 2024 étude adaptation eco quartier	8 000		8 000			0	
MTE 2024 Life prairies (décalage d'engagement)	3 928		3 928			0	
MTE 2024 Lifes entreprises (décalage d'engagement)	18 227		18 227			0	
EDF 2024 Etude sur les usages de l'eau	8 000		8 000			0	
EDF 2024 Fiches techniques sites pilotes	2 500		2 500			0	
ANAH et MCC 2024 Film construction pierres sèches	1 200		1 200			0	
ANAH et MCC 2024 rédaction et mise en page fiches exemples	5 000		5 000			0	
MCC 2024 Actes séminaire éducation culture	1 400		1 400			0	
MTE 2024 Life Familles (décalage d'engagement)	2 449		2 449			0	
MTE 2024 Life Forêt (décalage d'engagement)	4 551		4 551			0	
MTE 2024 ENR (décalage d'engagement)	7 102		7 102			0	
MTE 2024 Pollution lumineuse	13 786		13 786			0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembourseme nts		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A						0	
Projet ou catégorie de projet B						0	
...						0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A						0	
Projet ou catégorie de projet B						0	
...						0	
TOTAL	125 881	96 157	125 881	0	0	96 157	0

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 014	1 014		
- à plus de 1 an à l'origine	3 315 629	175 119	714 388	2 426 123
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 366	362 366		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	548 815	548 815		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 848	3 848		
Produits constatés d'avance	2 181 405	1 676 793	504 612	
TOTAL	6 413 077	2 767 955	1 219 000	2 426 123
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	173 749			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	226 324
Personnel - congés à payer	168 061
Personnel - autres charges à payer - cet	100 300
Charges s/provision congés à payer et cet	156 468
Organismes sociaux à payer	
Etat charges a payer	
Autres charges à payer	17 275
Total	668 428

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	29 867		
Total	29 867		0

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Produits constatés d'avance	2 181 404		
Total	2 181 404		0

Détail des produits constatés d'avance:

- EVA Logiciel	38 674
- Marque	34 415
- Actions diverses	14 000
- Programme LIFE	296 718
- Subventions publiques 2025	1 785 997
- Contributions financières 2025	11 600
TOTAL	2 181 404

Notes sur le compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

	Nature du concours ou de la subvention octroyés		
Autorités administratives	Subventions d'exploitation	Concours Publics	Subventions d'investissement
Etat	2 016 129		15 823
Union Européenne	338 313		
Collectivités territoriales			
TOTAL	2 354 442	-	15 823